

MAIRIE DE MONPAZIER

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 23 janvier 2013

20 h 30 à la mairie

Présents : Mmes Talou, Alglave,

M. Duppi, Bresson, Pouzet, Lorblancher, Biard, Gipoulou, Morisse.

Absents excusés : M. Sartrand, Cheval. **Absentes**: Mmes Maison, Gardel.

Secrétaire de séance : Mme Talou

Lecture du compte rendu du 13 décembre 2012 par Monsieur Pouzet, soumis à approbation du Conseil.
Accord à l'unanimité.

DELIBERATIONS

D01> CIAP : Choix du prestataire multimédia

Monsieur le Maire rappelle que le prestataire qui va être choisi va réaliser une part importante de l'exposition permanente du CIAP dont : un film sur l'urbanisme de la bastide et son évolution (tracé des rues, position de la place, de l'église, des fortifications), deux programmes pour écrans interactifs, une application que les visiteurs pourront télécharger sur leur téléphone mobile et une restitution en 3D de la bastide.

Le marché a été lancé fin octobre 2012. Les 5 offres que nous avons reçues et fait analyser par la société SG Conseil (notre assistant à maîtrise d'ouvrage) ont été jugées soit trop chères, soit techniquement insuffisantes. La CAO a déclaré la consultation infructueuse.

Suite à la relance du marché, 6 candidatures ont fourni les dossiers conformes à nos attentes :

L'analyse de la CAO a déterminé le classement suivant, aux vues des critères d'attribution (65% sur la valeur technique et 35% sur le prix) :

1. **Vidéo Amplitude**, 2. **Axyz**, 3. **Fragiles**, 4. **Faltazi**, 5. **Hevok**, 6. **Beview**.

La société SG Conseil recommande vivement le choix de la société « **Vidéo Amplitude** », classée première : la prestation proposée la mieux disante, manifeste une très bonne compréhension de nos attentes, une grande qualité de conception pour un montant HT de 108 867,50€. La CAO a validé ce classement.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

D02> CIAP : Recrutement d'un documentaliste

Monsieur le Maire informe dans le cadre du CIAP qu'il est nécessaire de prendre un documentaliste qui travaillera en complément du prestataire multimédia.

Son travail consistera à faire des recherches des ayants droit et négociation des droits de diffusion sur des films qui ont été tournés dans la bastide.

Pour ce travail très spécifique (avec des sociétés peu nombreuses), un très bon documentaliste nous a été conseillé « Les Mistons Production » de Paris et a proposé un devis dont les honoraires s'élèvent à 1 600€ HT.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

D03> Fusion des trois Syndicats Mixtes d'Ordures Ménagères : Arrêté de projet de périmètre

Monsieur le Maire informe son conseil de l'arrêté préfectoral n° 121417 du 19/12/2012 portant projet de périmètre du Syndicat Mixte, issu de la fusion du Syndicat Mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de Lalinde-Le Buisson, du Syndicat Mixte de gestion des déchets de Villefranche-Monpazier et du Syndicat Mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Belvès.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal sur le contenu de cet arrêté.

D04> CIAP : DETR demande de subvention pour la restauration de la fontaine et du lavoir

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le projet de restauration des fontaines et du lavoir de Monpazier, ce qui nécessite des travaux d'amélioration : reprise du dallage au sol, contrôler des écoulements d'eau, remonter les murets et les rejoiner.

Un devis a été réalisé pour un montant hors taxe de travaux de 44 619.20 €, hors Maîtrise d'œuvre.

Etant donné le coût important, monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat, au titre de la DETR, avec un taux de 30% de subvention, soit 13 385.70€.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Lettres et questions diverses

- Lettre de M Sebaaoui de Capdrot demandant l'autorisation d'exploiter son camion snack sur la commune, afin de proposer de la sandwicherie et friterie une fois par semaine.

Refus du conseil municipal avec 7 voix pour, et 2 abstentions (S Alglave et JC Lorblancher)

M. Sebaaoui a déjà un emplacement sur le marché le jeudi matin. Le Conseil ne peut accepter cette autorisation car de nombreux restaurants, traiteurs et boulangers sont installés sur la commune et y payent des impôts. De plus, cette autorisation conduirait à accepter d'autres sollicitations.

- Lettre de M Miglierina artisan potier céramiste, situé foirail Sud, sollicitant la mairie pour la construction d'une terrasse en bois devant son atelier, afin d'y créer un salon de thé à partir d'avril 2013 en complément de son activité.

Le Conseil Municipal accepte l'aménagement, en accord avec les Bâtiments de France et le propriétaire des lieux. La terrasse devra être démontable et jouxter le trottoir de l'atelier de manière à laisser un passage d'un mètre sur le coté enherbé contre la route. Un droit de place sera alors calculé suivant le nombre de m² utilisé. La création du salon de thé devra être conforme à la réglementation sur les métiers de bouche, de restauration et de débit de boissons.

- Lettre de M Ferracin de Soulaures qui se produit lors des marchés gourmands (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture) le 1^{er} juin et le 24 août 2013 à Monpazier. Il sollicite la Mairie pour organiser deux marchés supplémentaires le 10 juillet et le 14 août.

Le Conseil Municipal estime que le nombre de deux marchés est suffisant, refuse avec 7 voix contre et deux pour (Mme Alglave et M Biard). Il souhaite préserver le commerce local.

La prochaine réunion est prévue pour le vendredi 22 février 2013 à 20h 30.

Fin de la séance 23h30.